

Le Parti Québécois s'adresse à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

Le chef du Parti Québécois, André Boisclair, a annoncé, le 21 mars dernier, que sa formation politique s'adressera directe-

ment à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse afin qu'une enquête soit menée sur les inégalités socio-économiques des Québécoises et des Québécois issus de l'immigration. « Le 4 décembre dernier, le Parti Québécois a dénoncé la discrimination en emploi envers les minorités visibles.

Face à l'inaction du gouvernement, je ferai parvenir dans les jours qui viennent une lettre au président de la Commission des droits de la personne demandant qu'une enquête transparente, menant à un diagnostic global, soit menée », a déclaré André Boisclair.

Dans sa lettre au président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, le chef du Parti Québécois

interpelle toute la société québécoise pour obtenir une vision d'ensemble : « Ce qui se dégage des différentes études sur les groupes ethnoculturels n'a jamais abouti à un diagnostic global des obstacles à l'intégration des personnes issues de l'immigration, mais pose sans contexte une exigence pour la société québécoise : celle d'agir.

De par sa neutralité, seule la Commission des droits de la personne a la capacité de lancer une enquête transparente qui mobilisera tout le Québec contre la discrimination raciale en emploi, mais aussi en accessibilité au logement », a indiqué le chef du Parti Québécois, rappelant que le taux de chômage chez les communautés noires est de 17,1 % comparativement à 8,2 % pour

l'ensemble de la population.

Alors que le Québec devra se tourner de plus en plus vers l'immigration comme source importante de notre enrichissement collectif, la porte-parole en matière d'immigration et de communautés culturelles, Elsie Lefebvre, réaffirme la nécessité de réussir l'intégration de celles et ceux qui choisissent le Québec. « Le gouvernement du Québec se doit d'exprimer une vision qui va au-delà d'un simple ministère.

Réussir l'intégration, cela signifie œuvrer de façon cohérente pour l'emploi, pour le logement, pour l'éducation et pour la qualité du milieu de vie. Le gouvernement ne peut couper court à cette réalité », a conclu la députée de Laurier-Dorion, Elsie Lefebvre.

Le ministre du Commerce international, M. David L. Emerson, a accueilli avec satisfaction, le 21 mars dernier, les résultats publiés dans Choix concurrentiels 2006, guide sur les coûts des entreprises à l'échelle internationale de KPMG où, pour la sixième fois de suite, le Canada est désigné comme étant le pays du G7 où l'exploitation d'une entreprise coûte le moins cher.

« Sur le marché mondial actuel, les entreprises cherchent constamment le meilleur endroit où s'implanter et investir, le plus concurrentiel sur le plan des coûts, a déclaré le ministre Emerson. L'étude de KPMG montre encore une fois que le Canada procure l'un des climats d'affaires et d'investissement les plus efficaces en ce qui concerne les coûts à l'échelle internationale. »

Le rapport Choix concurrentiels 2006 représente la comparaison la plus exhaustive jamais effectuée entre les entreprises du G7 et celles de Singapour et des Pays-Bas. Le Canada s'est classé au deuxième rang derrière Singapour, un pays nouvellement industrialisé.

LE CANADA EST DE NOUVEAU LE PAYS DU G7 LE PLUS CONCURRENTIEL SUR LE PLAN DES COÛTS POUR LES AFFAIRES

L'étude internationale de huit mois qui a été menée parmi les principaux pays industriels visait à comparer les coûts nets de démarrage et d'exploitation d'une entreprise sur une période de dix ans. L'analyse a été réalisée compte tenu des coûts de main-d'oeuvre, de transport, d'énergie et d'installations, mais aussi des taxes fondées ou non sur le revenu.

Les résultats de 2006 révèlent que le Canada possède un avantage de 5,5 p. 100 par rapport aux coûts sur les États-Unis. Lorsque ces mêmes résultats sont répartis par municipalité, on constate que les villes canadiennes dépassent bon nombre de villes du monde, en particulier celles de nos voisins du Sud.

Par exemple, parmi les grandes ré-

gions métropolitaines du G7, Montréal arrive au premier rang avec un avantage en matière de coûts qui se situe entre 2 et 18 points de pourcentage par rapport aux villes américaines comparables. L'étude révèle également que les grandes villes comme Toronto et Vancouver offrent aussi des avantages considérables à ce chapitre comparativement aux villes américaines équivalentes. Sherbrooke (Québec) se classe encore première parmi les petites et moyennes villes incluses dans l'étude de 2006.

Le rapport indique aussi que le Canada est le chef de file du G7 en matière de coûts dans 12 des 17 industries examinées, y compris des secteurs importants comme l'aérospatiale, les produits chimiques, l'é-

lectronique, les appareils médicaux, les produits pharmaceutiques, la fabrication de précision, les télécommunications, la biotechnologie, la conception de logiciels, le Web et le multimédia, et les services administratifs et les centres d'appels.

« Au Canada, les coûts de revient concurrentiels des entreprises sont complétés par l'un des niveaux de vie les plus élevés du monde, une main-d'oeuvre hautement qualifiée, un accès à des ressources naturelles abondantes et un point d'entrée qu'offre le pays sur le marché nord-américain, a ajouté le ministre Emerson. Le message envoyé aux investisseurs du monde est clair : le Canada est un endroit de choix pour le commerce international, et nos portes sont grandes ouvertes aux entreprises. »

Le rapport intégral, le modèle de coûts électronique et le communiqué de presse de KPMG peuvent être consultés à l'adresse www.competitivealternatives.com. Des résultats plus détaillés sur le Canada et des documents accessoires sont disponibles à l'adresse <http://www.investiraucanada.gc.ca>.